

« S'agit-il de faits naturels ou est-ce la conséquence de l'action humaine ? »



> Où en est le projet de lutte contre les inondations de la Marque ?

« À la phase réglementaire puisque le dossier d'étude d'impact est à l'instruction. Il s'agit de justifier l'utilité publique du projet.

Dans d'autres régions comme dans l'est, il a fallu sept à huit ans pour que des projets similaires aboutissent. La décision définitive appartiendra à l'État puisqu'après l'instruction du dossier et l'avis rendu par une quinzaine de services il y aura une enquête publique et accord ou non du préfet. On en a environ pour six mois. » > **Et après ?**

« Sogrea consultants, le bureau d'études travaille, en parallèle, à la constitution des dossiers de consultation des entreprises. Ainsi, une fois que l'autorisation sera donnée on pourra lancer les appels d'offres. Des contacts ont également été noués avec les propriétaires et les exploitants. Une délibération récente de la communauté de communes permet de nommer un négociateur foncier pour discuter avec eux. Si tout va bien on espère un début de concrétisation pour 2008. » > **Quelles sont les interventions prioritaires ?**

« Ils concernent le bassin d'expansion de crues de Drumez, un autre plus petit à Cobrieux et la digue à la sortie d'Ennevelin vers Templeuve. Avant de "s'attaquer" aux ponts de Tourmignies il faudra que la zone de rétention du pont Tordoir soit faite pour protéger Pont-à-Marcq. Enfin, pour augmenter la capacité de stockage d'eau du courant de La Neuville dans la forêt de Phalempin, il y a eu une modification des statuts de la CCPP pour intervenir hors de nos limites. Enfin, concernant l'entretien de la rivière, une première partie a été faite à l'est et un marché a été lancé auprès d'une entreprise d'insertion. Elle fournira un chef d'équipe pour encadrer huit personnes du territoire qui sont à la recherche d'un emploi.

Au final, je me demande si on peut encore parler de catastrophe naturelle pour les inondations ou d'un phénomène dû à l'homme avec la disparition des haies, le bouchage des fossés, l'imperméabilisation des sols. Je crains qu'on n'aille pas vers une diminution des risques, alors on fait jouer le principe de précaution. » • propos recueillis par J. B.

